

## UD21- DIRECCTE BOURGOGNE – FRANCHE - COMTE

### Formulaire U1

Le formulaire U1 récapitule les périodes d'assurance ou d'emploi, salarié ou indépendant, accomplies sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne afin de permettre le cas échéant à un autre pays de tenir compte des périodes accomplies dans l'autre Etat pour le bénéfice de prestations de chômage.

### **Où se renseigner et comment se procurer le formulaire U1 ?**

Si vous envisagez de travailler dans un autre pays, avant de partir, vous pouvez demander que l'Unité départementale de la Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de votre département, renseigne le formulaire U1 pour vous permettre de bénéficier de prestations de chômage dans un autre pays membre.

Pour la Côte d'Or : Unité départementale de la DIRECCTE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE. Vous pouvez prendre contact par téléphone au : 03.80.45.75.00 ou par écrit à l'adresse : [bfc-ud21.direction@direccte.gouv.fr](mailto:bfc-ud21.direction@direccte.gouv.fr)

Vous devrez fournir les pièces justificatives suivantes, pour permettre de renseigner le formulaire U1 :

- copie d'une pièce d'identité
- certificat de travail de la période travaillée en France (si plusieurs emplois, un certificat pour chaque emploi)
- l'attestation destinée à Pôle emploi délivrée par l'employeur au moment de la rupture du contrat de travail
- les 3 derniers bulletins de salaire
- l'adresse de l'utilisateur pour transmission du formulaire.

Téléchargez le formulaire : [http://www.cleiss.fr/formulaires/portables/U1\\_fr.pdf](http://www.cleiss.fr/formulaires/portables/U1_fr.pdf)

Et veillez à remplir la rubrique 1 « renseignements concernant le titulaire ».

